

Les thèmes abordés lors de l' AG du 23 mai 2025 en présence de quelques élus municipaux (Jean-Charles BROCHOT, Laurent BONNET, Pascale JANVIER, Erick MASCARO, Pierre PARDIGON)

En cette année pré-électorale, la municipalité s'interdit toute réunion publique avec les CIL dès le mois de Juin. Les AG de CIL se sont donc concentrées au printemps et la mairie n'a pas pu assurer sa présence en nombre pour chacune. De plus ce vendredi après midi, une séance du conseil municipal s'est tenue. Quelques élus, et nous les en remercions, ont pu nous rejoindre dès 17h30.

1. Intégration du hameau Méjean et du chemin de la Batterie Basse au schéma de sécurité. Et à la nouvelle réglementation des plages du Mourillon ?

Le nouveau règlement concernant la fréquentation des plages du Mourillon sera publié le 3 juin. Il sera donc effectif dès cet été. 6 ASVP renforceront les patrouilles de police chargées de le faire respecter. Des aires de pique-nique aménagées sont créées, par contre il sera encore permis de pique niquer sur les pelouses mais sans tables.

La municipalité a pris conscience de la nécessité de renforcer la réglementation des différents usages de l'Anse Méjean pour assurer leur coexistence paisible.

Nous avons fortement insisté pour un passage régulier de la navette de la police et pour des rondes pédestres jusque dans le hameau.

Un exercice d'évacuation en cas d'incendie est prévu.

Des visites de terrain vont avoir lieu avant l'été pour mieux se rendre compte des problèmes spécifiques de sécurité (incendie, incivilités, gestion du parking, ...)

La situation préoccupante de l'état d'abandon et de délabrement de l'ancienne maison de retraite Manderley a été évoquée. Un départ d'incendie volontaire récent (le second en deux ans) illustre l'état de dangerosité de ce lieu. La responsabilité des propriétaires est en cause et nous demandons à la Mairie d'intervenir pour sécuriser ce lieu au cœur de la colline du Cap Brun. Les services de la Mairie devraient procéder à son débroussaillage.

Intervention de M Ambrosi, responsable technique de l'assainissement des eaux usées du hameau de Méjean

A l'aide de deux plans projetés sur grand écran, il a exposé :

- les travaux déjà réalisés : la conduite qui va du fort du Cap Brun jusqu'au parking de l'anse du fer à cheval et celle qui de cette même anse au centre militaire de loisirs.

- et ceux qui commenceront dès Octobre : les conduites qui desserviront tous les cabanons ainsi que le restaurant. Les pompes, qui remonteront toutes les eaux usées depuis le bord de mer jusqu'au fort pour être ensuite évacuées par le réseau de la ville, seront bien sûr adaptées à l'important dénivelé.

Les frais se partagent entre la métropole et les usagers concernés.

L'ajustement (en cours) du dossier administrativo-foncier concernant la zone de travaux dans le hameau, et aussi le besoin de coordination entre plusieurs acteurs (TPM/ EDF /Telecom) pour réaliser le raccordement entre le hameau et la station de pompage principale conduiraient à une installation opérationnelle courant 2026 seulement. Si cette opération concerne avant tout les habitants du hameau Méjean et les usagers du Centre de Loisirs, elle concerne toute la population qui pourra bénéficier d'une eau de baignade irréprochable.

2. Réfection et conditions de circulation (piétons, vélos et voitures) du Chemin de La Calade, amélioration de la circulation en haut du Bd Amouretti, mesures anti-bruit sur la Corniche, révision de la réglementation des feux à l'angle du Bd Pezetti côté avenue de la Résistance, réfection du chemin de la Batterie Basse.

Nos nombreuses doléances déjà déposées ont été rappelées et la municipalité nous a assurés d'y répondre au mieux. Des solutions pour Le chemin de La Calade vont être étudiées : il doit être complètement rénové.

3. Renforcer la sécurisation des piétons et améliorer la mobilité des handicapés en fauteuil roulant.

Plusieurs intervenants ont fait part de leur préoccupation.

4. Le projet Tabarly. L'organisation du plan d'eau de l'Anse Méjean (mouillages, pêches et préservation des herbiers) et la mise en place d'un plan de sécurité anti-feu et sa communication aux résidents.

Le projet suit son cours selon le planning prévu. Le budget, exclusivement municipal, est finalisé. Toutes les obligations réglementaires ont été respectées. Dès septembre, le cabinet d'architectes lauréat sera connu. Les travaux pourraient démarrer à la fin de l'année et s'achever à l'été 2028. 1ha1/2 d'espaces verts seront créés. Le plan d'eau sera dragué pour améliorer le tirant d'eau jusqu'à 1m40. Une réalisation superbe (dixit) et écologique est promise. Outre le développement des activités nautiques, le nouvel ensemble architectural niché au pied du mur de soutènement de la Corniche, sera une entrée maritime de prestige pour la ville de Toulon et un emblème (dixit) du mandat municipal.